



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°316

Janvier 2024

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 JANVIER 2024 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 14 - pouvoirs : 3 soit 17 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL, Gaëlle DAVID, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Wilhelm BLANCHARD, Jean-Pierre HAMON donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Absente non excusée : Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h03.

Bruno CRESPEL est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2023

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ VOIRIE – AMÉNAGEMENT :

- ✓ Marché de mandat d'études pour la réalisation des études pour la seconde tranche de la ZAC des Châtaigniers

❖ BATIMENT :

- ✓ Construction du local multi associations : choix du lot – plomberie sanitaire

❖ SPORT :

- ✓ Achat de buts

❖ ARC SUD BRETAGNE :

- ✓ Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Arc Sud Bretagne

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux RD 34, Zac des Châtaigniers et Port de Cran
- Local des associations (IAD-ACCA- ACAD)
- Opération broyage sapin de Noël
- Réunion publique Énergies Renouvelables (ENR)
- Question de Saint-Dolay Citoyens : Est-il prévu de rendre public les résultats du questionnaire sur l'habitat partagé des séniors à Saint-Dolay paru dans le Saint-Dolay infos mensuel de juillet 2023 ?

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :❖ **VOIRIE AMÉNAGEMENT :**✓ **Marché de mandat d'études pour la réalisation des études pour la seconde tranche de la ZAC des Châtaigniers**

Dans le prolongement de la première tranche de la ZAC des Châtaigniers (24 février 2011), la Commune envisage de réaliser les 2 tranches suivantes, une opération destinée principalement à de l'habitat.

La Commune de Saint-Dolay souhaite adapter le projet d'aménagement aux évolutions de l'aménagement urbain :

- Modification du périmètre de la ZAC, certains terrains ayant été vendus à des particuliers ;
- Densification de la programmation ;
- Diversité de l'offre résidentielle : lots libres, logements en location-accession, logements sociaux, logements en intermédiaire (semi-collectifs) envisagés ;
- Des équipements publics : Voirie et Réseaux Divers (VRD) + des espaces verts + gestion des eaux pluviales, adaptés aux nouveaux enjeux environnementaux.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, réglementaire, administrative et financière de cette opération permettant à la Commune de Saint-Dolay de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément le périmètre et le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle,

Monsieur Le Maire présente la proposition de SEMBREIZ pour lancer un programme d'études préalables.

Ces études devront permettre à la Commune de choisir le programme et la partie d'aménagement de l'opération et de délibérer en toute connaissance de cause sur la modification de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Châtaigniers.

Le suivi de la modification de la ZAC fait également partie de la mission.

Le contrat a pour objet, en application des dispositions des articles L.300-3 du code de l'urbanisme et 1984 et suivants du code civil, de confier à SEMBREIZ la représentation du Mandant pour l'accomplissement en son nom et pour son compte, tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions définies dans la convention, en vue de faire réaliser des études préalables et la modification de la ZAC telles que définies ci-après.

La proposition de SEMBREIZ est fixée à 23 720 € HT ferme, décomposée comme suit :

- Phase 1 - Études pré-opérationnelles 12 680.00 € HT
- Phase 2 - Suivi de la modification des dossiers règlementaires 11 040.00 € HT

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le marché de mandat d'études auprès de SEMBREIZ pour un montant de 23 720.00 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché et à inscrire les crédits au Budget Primitif 2024.

❖ **BATIMENT :**✓ **Construction du local multi associations : choix du lot – plomberie sanitaire**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°65-2023 en date du 25 octobre concernant l'attribution des lots pour la construction du local multi-associations.

Concernant le lot 6 - Plomberie Sanitaire, aucune offre n'était parvenue à la suite de l'appel d'offre. Le Conseil Municipal avait déclaré le lot infructueux et demandé des devis auprès d'entreprises.

Deux entreprises ont répondu. Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise DAGNAUD pour un montant de 6 755 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise DAGNAUD et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

❖ **SPORT :**✓ **Fournitures et pose de buts de football**

Monsieur Le Maire propose de remplacer les buts de football pour la pratique du jeu à 8 joueurs. Les travaux se portent sur la fourniture et pose de quatre buts de football repliables comprenant :

- Demande de DICT,
- Fourniture et livraison sur site
- Implantation
- Terrassement des fouilles de scellement
- Scellement des fourreaux au béton 350kg/m³
- Montage du cadre
- Montage du filet et de ses accessoires de pose

Le devis de l'entreprise Effivert est d'un montant de 9582.00 €TTC

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EFFIVERT pour un montant 9582.00 €TTC et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès des organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**✓ **Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Arc Sud Bretagne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages, peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

À ce titre, l'éco-organisme CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (LDA), proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques ».

Après échanges entre Arc Sud Bretagne et ses communes membres, il a été proposé de conventionner avec CITEO en tant que groupement de communes.

Aussi, il a été rédigé une convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus qui définit notamment les obligations du Responsable du groupement, la répartition des soutiens aux membres et les modalités de fonctionnement juridiques et administratives.

Arc Sud Bretagne sera le Responsable du groupement. Il garantira la bonne exécution de la convention LDA, sera l'interlocuteur référent, mettra en œuvre le plan d'actions et en assurera le reporting et le bilan annuel auprès de CITEO. Il percevra également le soutien financier et le reversera ensuite à chaque commune tel que décrit ci-dessous. Le montant estimatif du soutien financier est de 51 287,70 € par an. Ce montant est calculé par typologie des communes : urbain, rural et touristique et au nombre d'habitants par commune (population municipale INSEE 2022 – recensement 2019) :

- Commune urbaine : 3,20 €/habitant/an ;
- Commune rurale : 0,90 €/habitant/an ;
- Commune touristique : 3,50 €/habitant/an.

Arc Sud Bretagne intervient en complémentarité des services communaux dans le cadre du nettoyage des points d'apport volontaire des communes du territoire concernant les déchets d'emballages. Aussi, Arc Sud Bretagne percevra 30 % du soutien financier versé par CITEO pour chaque commune et reversera 70% aux communes. Aussi, la répartition entre les membres de la convention sera établie ainsi :

Commune	Nombre d'habitants	Typologie	Calcul soutien CITEO	Répartition Soutien perçu en €/par an. 70% communes 30% ASB
Ambon	1 961	Touristique	6 863,50 €	4 804,50 €
Arzal	1 682	Rural	1 513,80 €	1 059,70 €
Billiers	1 008	Touristique	3 528,00 €	2 469,60 €
Damgan	1 839	Touristique	6 436,50 €	4 505,60 €
Le Guerno	999	Rural	899,10 €	629,40 €
Marzan	2 421	Rural	2 178,90 €	1 525,20 €
Muzillac	5 066	Urbain	16 211,20 €	11 347,80 €
Nivillac	4 677	Rural	4 209,30 €	2 946,50 €
Noyal-Muzillac	2 520	Rural	2 268,00 €	1 587,60 €
Péaule	2 712	Rural	2 440,80 €	1 708,60 €
La Roche-Bernard	701	Touristique	2 453,50 €	1 717,50 €
Saint-Dolay	2 539	Rural	2 285,10 €	1 599,60 €
Arc Sud Bretagne				15 386,30 €
Population totale	28 125	TOTAL	51 287,70 €	51 287,70 €

La prise d'effet de la convention de groupement est fixée au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 avec une tacite reconduction de 3 ans.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal autorise :

- **L'adhésion au groupement pour la Lutte contre les Déchets Diffus Abandonnés ;**
- **Le Maire à signer la convention constitutive du groupement, jointe en annexe, ainsi que tout document ou avenant s'y référant ;**
- **Le Maire à exécuter cette convention passée en groupement, pour ce qui concerne la Commune.**

C. Informations :

- Travaux RD 34 : les travaux devraient commencer à partir du mois de mars, la rue du Crézelo sera fermée.
- Zac des Châtaigniers : un chantier qui durera environ 3 mois pour faire les finitions d'aménagement de la voirie
- Travaux Port de Cran : les travaux vont commencer prochainement. La route sera fermée le temps des travaux. Un accès à la cale sera possible le week-end.
- Local des associations (IAD- ACCA- ACAD) : le terrassement est fini. Le gros œuvre devrait commencer ce mois.
- Opération broyage sapin de Noël : 58 sapins ont été déposés et broyés cette année. Cette opération sera reconduite l'année prochaine.

**À noter : Réunion d'information et de concertation publique sur les zones d'accélération de production des énergies renouvelables
le mardi 5 mars 2024 - 19H00 salle polyvalente**

Dans le cadre de la Loi APER (Loi pour l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables), il revient aux communes de définir des zones préférentielles pour accueillir des dispositifs éoliens et des installations photovoltaïques au sol.

- Question de Saint-Dolay Citoyen : « Est-il prévu de rendre public les résultats du questionnaire sur l'habitat partagé des séniors à Saint-Dolay paru dans le Saint-Dolay infos mensuel de juillet 2023 ? »

RESULTAT DU QUESTIONNAIRE SUR L'HABITAT PARTAGÉ DES SÉNIORS PARU DANS LE SAINT-DOLAY INFO N°310 DU MOIS DE JUILLET 2023

Ce questionnaire a été publié sur le site de la commune jusqu'en janvier 2024.

Retours :

5 questionnaires sont parvenus en mairie.

Les personnes qui ont répondu ont un âge compris entre 65 à 89 ans. 4 d'entre elles vivent à ce jour en maison individuelle et une en appartement. Sur les 5 personnes, 4 sont propriétaires et 1 en location.

Pourquoi ces personnes sont intéressées par cet habitat partagé :

- Leur logement actuel est trop grand,
- Elles sont isolées
- L'entretien du jardin est contraignant
- Souhaitent un logement plus adapté,
- Souhaitent se rapprocher du bourg
- Souhaitent devenir locataire

Ces personnes souhaitent en priorité avoir un logement adapté aux besoins de leur santé, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement, alliant les notions de proximité de services, de commerces et de sécurité. Le montant du loyer souhaité serait entre 300 et 500€.

À ce jour un projet d'étude est en cours.



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 février 2024 à 20h00

INFORMATIONS MUNICIPALES

REPAS DU C.C.A.S. POUR LES AINÉS DE 75 ANS ET PLUS

Isabelle SIRLIN Vice-Présidente du C.C.A.S. informe que le repas du C.C.A.S., pour les aînés de 75 ans et plus, aura lieu le :

Samedi 2 mars 2024 à la Salle Polyvalente - 12 h 30

Les membres du C.C.A.S. vont passer prochainement chez les personnes concernées pour les inscriptions.

Isabelle SIRLIN rappelle que seules les personnes inscrites sur les listes électorales recevront cette invitation.

Si vous avez 75 ans et plus et que l'on ne vous a pas remis l'invitation à la date du 20 février 2024, vous pouvez vous inscrire en mairie le 21 février ou le matin du 22 février 2024 dernier délai.



INFORMATIONS PRATIQUES

SANTÉ :

L'Assurance Maladie du Morbihan en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le réseau des sage-femmes du Morbihan et la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale) propose des visioconférences pour informer les futurs parents :

- Sur leurs droits (congés maternité, paternité, prestations familiales...),
- Sur le suivi de la grossesse et du jeune enfant (soins pris en charge, calendrier des examens, conseils en prévention santé...).

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement en ligne via le site ameli.fr : <https://www.ameli.fr/morbihan/assurance/actualites/vous-attendez-un-enfant-la-cpam-du-morbihan-propose-des-visioconferences-pour-les-futurs-parents> ou par mail : preventionsante.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr.




Visio-conférence

Futurs parents

SANTÉ ET PRÉVENTION

Avec la CPAM, la Caf et une sage-femme

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de votre bébé
- ▶ Votre suivi médical durant/après votre grossesse et la prévention santé
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale de la Caf
- ▶ Le suivi médical de votre enfant

Jeudi 25 janvier	18h30 à 20h
Lundi 19 février	14h30 à 16h
Jeudi 4 avril	18h30 à 20h
Jeudi 16 mai	10h à 11h30
Mardi 25 juin	18h30 à 20h
Lundi 9 septembre	14h30 à 16h
Mardi 5 novembre	18h30 à 20h
Mardi 17 décembre	12h30 à 14h



Inscription par mail : preventionsante.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

caf.fr
ameli.fr

EMPLOI - SOCIAL :

➤➤ Le **FORUM** annuel de l'**EMPLOI SAISONNIER** aura lieu
le samedi 24 février de 9h à 12h,
à la Maison des Damganais de Damgan (Salle Pénerf).

Ouvert à tous, il permet en une ½ journée :

- Aux entreprises qui ont besoin de recruter pour la période estivale (soit pour faire face à un surcroît d'activité du fait de la saison touristique, soit pour remplacer leurs salariés pendant les congés annuels) de rencontrer des candidats ou d'afficher leurs offres,
- Aux jeunes qui sont à la recherche d'un job d'été ou aux demandeurs d'emploi disponibles à cette époque de l'année de présenter leurs compétences et leur motivation.
- Aux jeunes de 16-17 de participer au dispositif « Argent de poche ».

Nota : France Travail ainsi que les Missions Locales du Pays de Vannes et Redon seront également présents.





SAMEDI

24

FEVRIER

9h00-12h00

Salle Pénerf
Maison des Damganais
DAMGAN



FORUM EMPLOI SAISONNIER

N'oubliez pas vos CV !



Arc Sud Bretagne
02 97 41 46 26
contact@arcsudbretagne.fr

➤➤ LA MISSION LOCALE :

Blandine ROUSSEL, Conseillère de la Mission Locale du pays de Redon, sera présente en mairie à partir de 9h à 10h00 le mardi



- 20/02
- 19/03
- 16/04
- 28/05
- 11/06
- 25/06

Ces permanences sont sur rdv (entretien individuel), sans thématique particulière, en fonction des besoins de chaque jeune.

Standard. 02.99.72.19.50 - Courriel. blandine.rousseau@ml-redon.com – 3 rue Charles Sillard - 35602 Redon - www.ml-redon.com



FICHE D'INFORMATION

-ESCROQUERIE QUSHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines. Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières

Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lien public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé par e-mail



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou financières



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime



Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

Réfèrent cybersécurité Gendarmerie du Morbihan

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

➤➤ Le Club des Ajoncs d'Or Saint-Dolay – Théhillac

L'association vous propose **une sortie d'une journée le jeudi 25 avril pour une croisière sur la Mayenne** : 105€.

En septembre un déjeuner spectacle « Cabaret Moustache » : 109€

Un voyage en catalogue du 12 au 17 mai : 815€

Ces sorties sont proposées à tous les adhérents ou non adhérents.

Pour tous renseignements et inscriptions : madame Le Thiec au 02.99.90.24.21

➤➤ ACCA : Faites la chasse aux déchets

J'aime la Nature Propre (JLNP) est une opération participative et citoyenne de **nettoyage de la nature** portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via le dispositif **écocontribution***. Cette initiative se déroule le temps d'un week-end en mobilisant les citoyens soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver la nature.

**Le fonds Écocontribution est alimenté par les fédérations de chasse à hauteur de 5€ par chasseur lors de la validation d'un permis de chasser, et à hauteur de 10 € complémentaires par l'OFB*

Une convention signée entre l'OFB et la FNC encadre sa mise en œuvre.

Les actions concernées s'articulent autour de 5 axes :

- **Préserver** et restaurer les habitats de la faune sauvage
Exemples : Aménagements agroécologiques, plantation de haies, restauration d'habitats naturels, gestion et préservation de zones humides...
- **Agir** pour la conservation des espèces
Exemples : Contribuer à la mise en œuvre de Plans Nationaux d'Action, de programmes de conservation
- **Développer** la connaissance sur la biodiversité et la partager
Exemples : Suivi de populations d'oiseaux, étude de l'impact des infrastructures de transports sur les continuités écologiques...
- **Renforcer** la mobilisation et l'engagement du monde de la chasse pour la préservation de la faune sauvage
Exemples : Sensibilisation des chasseurs aux enjeux de biodiversité...
- **Améliorer** l'information et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à la biodiversité
Exemples : Actions d'éducation à la nature, aménagements de sentiers pédagogiques, création d'observatoires pour le grand public...



Au-delà des actions menées, ces projets peuvent également être l'occasion pour différents acteurs du territoire de travailler ensemble à la protection de la biodiversité.

L'**ACCA** vous donne rendez-vous le **dimanche 17 mars à 9h00** sur le parking de la salle de convivialité.

5 zones de collecte sont prévues (Nord – Sud – Est ou Ouest et Burin).

Pour les gros détritiques (pneus/bouteille de gaz...) des véhicules seront mis à disposition.

Le ramassage débutera à 9h30 et finira à 11h30

À l'issue de cette matinée un pot et dégustation sera offert par l'association et la mairie

►► LE ROND MITAO

Le Rond Mitao vous donne rendez-vous les mercredis 2 fois par mois à la salle polyvalente de Saint-Dolay sous forme de mini Fest Noz de 19H à 21H

À noter sur votre agenda le **Fet Diez aura lieu le dimanche 24 mars 2024**

Si vous êtes intéressés ou si vous désirez un renseignement, contactez le 06 25 86 17 52 ou par mail : lerondmitao@laposte.net



ILS SONT NOUVEAUX À SAINT-DOLAY



Agenda de la Médiathèque

Exposition : le système solaire

Du samedi 10 février au vendredi 19 avril 2024

Les élèves de CM1/CM2 de l'école Arc-en-Ciel sont heureux de vous inviter à découvrir l'exposition sur le SYSTEME SOLAIRE qu'ils ont réalisée. Visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque, entrée gratuite.

Réunion d'information pour des ateliers d'écriture

Vendredi 15 mars 2024 de 18h à 19h

Vous êtes intéressé-e par des ateliers d'écriture autogérés à Saint-Dolay ?

Le principe en est simple : se réunir régulièrement à la médiathèque pour participer à un atelier d'écriture en groupe et à chaque session, une personne différente le prépare. Ainsi, tout le monde est impliqué, et c'est gratuit.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à venir à cette réunion d'information.

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

FACEBOOK : commune de Saint-Dolay

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : [mairie/vie-municipale-conseil-municipal](#).

➤ ASSOCIATION SAINT-DOLAY HISTOIRE & PATRIMOINE



Atelier généalogie animé par Marie Géraud

Le premier atelier a lieu fin janvier 2024. Il est prévu une séance par mois par la suite, le samedi ou le dimanche avec 10 personnes maximum. Un ordinateur personnel est préconisé. Si vous êtes intéressé, pensez à vous inscrire auprès de jmchenet@orange.fr (secrétaire de l'association).

Après le succès de l'année 2023, a pour ambition de réaliser **un « OSEZ II » les 4 et 5 mai 2024.**

L'association lance un appel à tous les créatifs, que vous soyez amateurs ou professionnels, peintres, artisans, sculpteur, ferronnier, charpentier, menuisier, boulanger, bricoleur, agriculteur... etc.

Vous qui avez de l'inventivité et du bonheur à créer, si vous avez envie de présenter vos talents, votre inventivité, OSEZ ! Montrez ce que vous faites

« Avec vos mains, votre tête et votre cœur ».

Cette exposition « OSEZ II » est la vôtre ! Si vous souhaitez participer ou vous informer, merci d'envoyer un mail à jmchenet@orange.fr (Secrétaire de l'association) avec votre nom, un numéro de téléphone et quelques mots pour décrire votre spécialité.

Vous pouvez aussi compléter ce coupon-réponse et le transmettre à Jean-Marc Duret le président ou à l'un des membres du bureau : Jean Michel Chenet - André Le Reste - Patricia Canaux - Annie Le Page - Florence Chaussée - Joseph Mahé et Patrick Gaulupeau

Je souhaite participer à l'exposition « OSEZ II » qui se tiendra les 4 et 5 mai 2024 en Saint-Dolay

Adresse :

Nom :

Prénom :

Adresse mail :@.....

Téléphone :

Votre spécialité, domaine artistique :

SAINT-DOLAY HISTOIRE & PATRIMOINE – LA RUELLEMAIN – 56130 SAINT-DOLAY
Chez Jean-Marc DURET



LA CHASSE AUX ŒUFS

La municipalité organise une Chasse aux Œufs

Le Dimanche 31 mars 2024 à 10h Rdv salle polyvalente

Les inscriptions sont ouvertes aux enfants de la commune âgés de 3 à 11 ans.

Places limitées – **coupon à déposer en mairie avant le 10 mars 2024 pour participer**



LA CHASSE AUX ŒUFS 31 mars 2024

NOM :

Prénom :

Âge :

École :

Téléphone :

Mail :

